Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le 20/06/2024
ID : 030-213001258-20240618-DE202406_11-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU MARDI 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 18 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves RODRIGUEZ, 1er Adjoint.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
26	**17**	**19**	**11 juin 2024**	**11 juin 2024**

Présents tous les membres sauf : Monsieur Michel JARRY qui donne procuration à Monsieur Jean-Max MARCOUREL et Madame Elisabeth BIAGETTI qui donne procuration à Madame Josiane GAUDE.

Absents excusés : Monsieur le Maire, Mesdames Nathalie PADE, Marlène VALENZA, Jessica CHARLEMOINE, Viviane XAYKAO et Aline BASTIDA, Monsieur Laurent CAUGANT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean GIRAUD.

Objet de la délibération DE202406_11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Josiane GAUDE, Adjointe déléguée aux Finances, rapporte :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A l'horizon de l'ouverture du nouveau Groupe Scolaire, Francis SOIRAT, afin de répondre au besoin nécessaire à son fonctionnement induit par la création d'une deuxième classe supplémentaire, d'un restaurant scolaire, il est nécessaire de procéder à une modification de poste et création de poste :

nombre	suppression	nombre	création	date d'effet
1	Adjoint Technique **Temps Non Complet 22h00 Hebdo** Agent d'entretien des bâtiments / polyvalent -	1	Adjoint Technique **Temps Non Complet 29h00 Hebdo** - Agent d'entretien des bâtiments / polyvalent/ Restauration-	01/09/2024
1	Adjoint Technique **Temps Non Complet 27h00 Hebdo** Agent d'entretien des bâtiments / polyvalent -	1	Adjoint Technique **Temps Complet** Agent de restauration et entretien des bâtiments et agent des écoles	01/09/2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le 20/06/2024
ID : 030-213001258-20240618-DE202406_11-DE

1	Adjoint Technique **Temps Non Complet 22h00 Hebdo** Agent d'entretien des bâtiments / polyvalent -	1	ATSEM Principal 1ére Classe **Temps Complet** Agent des écoles et entretien des bâtiments/ polyvalent	01/08/2024
		1	Adjoint Technique **Temps Non Complet 17h00 Hebdo** Agent d'entretien des bâtiments / agent des écoles/ polyvalent	01/09/2024
		1	Adjoint Technique **Temps Non Complet 18h00 Hebdo** Agent d'entretien des bâtiments / agent des écoles et restauration / polyvalent	01/09/2024
		1	Adjoint Technique **Temps Non Complet 19h00 Hebdo** Agent d'entretien des bâtiments / agent des écoles et restauration / polyvalent	01/09/2024

Par ailleurs afin de pouvoir le poste de Responsable du Service à la Population, suite à l'appel à candidature et à la procédure de sélection, le choix s'est porté sur un agent titulaire du grade d'attaché territorial. Il convient par conséquent de procéder à la création et suppression concomitante d'un poste de :

1	Rédacteur Principal 1ére Classe **Temps Complet 35h00 Hebdo** Responsable du Service à la Population	1	Attaché Territorial **Temps Complet 35h00 Hebdo** Responsable du Service à la Population	01/08/2024

Le Comité Social Territorial a été saisi.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les modifications du tableau des effectifs, ci-dessus détaillées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint

MAIRIE DE GARONS (GARD)

Yves RODRIGUEZ

Jean GIRAUD

Secrétaire de Séance

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.